



Your partner  
in progress

# Certification OCS Europe: Comment prévenir les pertes de granulés plastiques

- › Obtenez la certification OCS grâce aux audits tiers accrédités de BSI
- › Renforcez vos contrôles, réduisez les risques environnementaux et respectez les exigences réglementaires



# Lutter contre les pertes de granulés plastiques

## Les microplastiques : un problème environnemental de plus en plus préoccupant

Les granulés plastiques comptent parmi les principales sources de libérations accidentelles de microplastiques, qui persistent dans les écosystèmes et ont des répercussions sur la santé humaine.

**Ces pertes peuvent survenir à plusieurs étapes de la chaîne de valeur des plastiques** : production, recyclage, formulation, transformation, stockage, conditionnement, transport et nettoyage des conteneurs.

Une prévention efficace de ces pertes nécessite une **approche coordonnée tout au long de la chaîne d'approvisionnement**, avec la participation active de l'ensemble des parties concernées.

## Engagement structuré du secteur

Pour lutter contre les pertes de granulés, l'industrie des plastiques a mis en place un cadre de prévention commun articulé autour de l'initiative mondiale **Operation Clean Sweep® (OCS)**, lancée en 2015 afin de promouvoir les bonnes pratiques et d'atteindre l'objectif « zéro pertes de granulés ». En 2020, Plastics Europe et l'Association européenne des transformateurs de matières plastiques (EuPC) se sont engagés à développer un **système européen de certification OCS** visant à vérifier et à démontrer que des mesures efficaces de prévention des pertes de granulés sont systématiquement appliquées tout au long de la chaîne de valeur des plastiques.

# Les 6 piliers du programme OCS

## Vers l'objectif zéro pertes de granulés

En signant l'engagement OCS, vous vous engagez à respecter un ensemble clair de principes opérationnels visant à prévenir les pertes de granulés à la source. Les six engagements sont les suivants :

1. Améliorer l'aménagement des chantiers afin de prévenir et de gérer les pertes de granulés
2. Élaborer et diffuser des procédures internes visant à réduire à zéro les pertes de granulés
3. Assurer la formation des employés et les responsabiliser en matière de prévention, de confinement, de nettoyage et d'élimination des pertes de granulés
4. Évaluer régulièrement les performances.
5. Se conformer aux réglementations nationales et locales applicables en matière de confinement des plastiques industriels
6. Encourager les partenaires, notamment les sous-traitants, les transporteurs et les distributeurs, à adopter les mêmes pratiques

Ces six piliers constituent **la base des exigences de la certification OCS Europe.**

# La certification OCS Europe

La certification OCS Europe vous offre une **vérification indépendante pour chacune de vos installations**, permettant d'évaluer la conformité de vos processus aux bonnes pratiques du secteur visant à prévenir les pertes de granulés.

## À qui s'adresse-t-elle ?

La certification OCS Europe est destinée à **toute organisation traitant des granulés de plastique**, notamment :

- Les producteurs, les fabricants de composés et les transformateurs
- Les entreprises de recyclage et de fabrication de masterbatches
- Les installations de stockage, de conditionnement et de distribution
- Les opérateurs de transport et de logistique

Elle aide les organisations à se conformer aux exigences réglementaires et démontrer une approche proactive en matière de développement durable



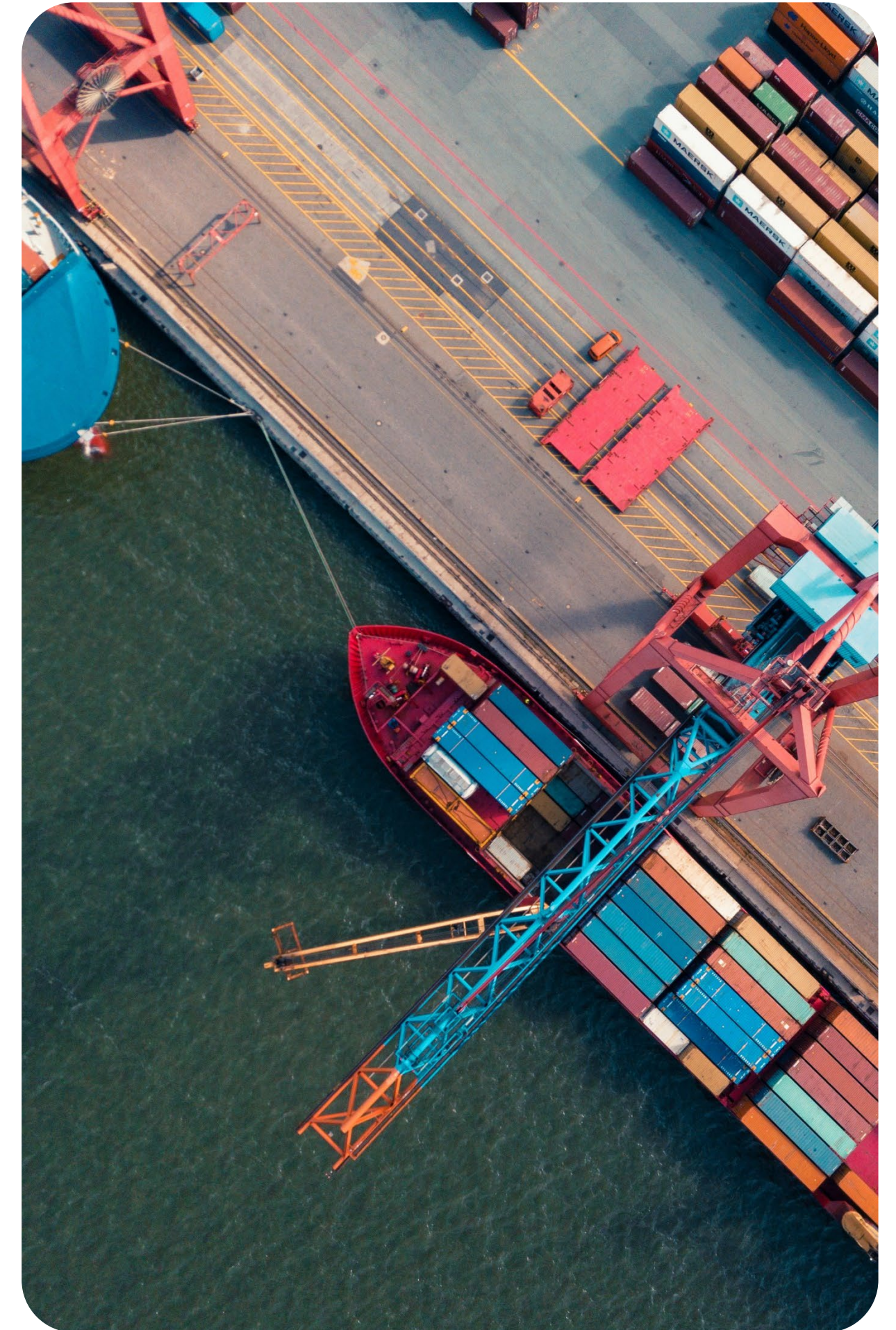
# Parcours de certification

La certification constitue **un cadre pratique et fiable** permettant de :

- Réduire au minimum les pertes de granulés et l'impact environnemental.
- Structurer les procédures opérationnelles et la gestion des risques.
- Démontrer son engagement envers les autorités de régulation, les clients et les parties prenantes.
- Respecter les exigences réglementaires telles que le règlement (UE) n° 2025/2365. Renforcer la crédibilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement

## Certification et reconnaissance

- En tant qu'organisme de certification OCS Europe accrédité, BSI procède à l'examen des documents et à un audit externe sur place.
- À l'issue de l'audit, vous obtenez la certification OCS Europe et votre établissement est inscrit au registre officiel d'OCS Europe. La certification est valable trois ans et fait l'objet d'audits de surveillance annuels.
- L'ensemble du processus est conçu pour permettre aux organisations de renforcer progressivement leurs systèmes.



# Nouveau cadre réglementaire

## Règlement (UE) n° 2025/2365

Le plan d'action « Zéro pollution » de l'UE vise à réduire de 30 % les libérations de microplastiques dans l'environnement d'ici 2030. Le nouveau **règlement (UE) 2025/2365 instaure un cadre européen commun** pour prévenir les pertes de granulés plastiques **à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement**.

Le règlement établit une approche systématique fondée sur les risques en matière de mesures de prévention et de contrôle, applicable à toutes les opérations, afin de réduire à zéro les pertes de granulés. Il définit également des **obligations** relatives à la manipulation des granulés plastiques et prévoit des **sanctions**, financières et/ou pénales, en fonction de la gravité de l'**infraction**.

## Qui est concerné ?

Le règlement s'applique aux :

- **Opérateurs économiques** manipulant plus de 5 tonnes de granulés plastiques par an dans l'UE
- **Opérateurs d'installations spécifiques**, tels que les installations de nettoyage de conteneurs et de réservoirs de granulés plastiques dans l'UE
- **Prestataires logistiques** y compris les transporteurs de l'UE et hors UE transportant des granulés plastiques au sein de l'UE
- **Acteurs de la chaîne d'approvisionnement** tels que les expéditeurs et les opérateurs impliqués dans le transport de granulés plastiques au sein de l'UE

Les opérateurs économiques sont généralement des fabricants, des mandataires, des importateurs, des distributeurs ou toute autre personne intervenant dans la chaîne d'approvisionnement des produits.

## Une approche progressive

- **À partir de décembre 2025** : les **exigences fondamentales** s'appliquent, notamment la prévention des pertes de granulés, la mise en œuvre de mesures correctives en cas de perte, la formation des employés, ainsi que le suivi et la déclaration des quantités manipulées et perdues.
- **À partir de décembre 2027** : des obligations supplémentaires entrent en vigueur, telles que la notification des incidents aux autorités, la mise en œuvre de plans de gestion des risques, ainsi que le respect des exigences en matière d'étiquetage et d'information. Pour les grands opérateurs (manutentionnant plus de 1 500 tonnes par an), une certification de conformité aux exigences de l'annexe I est requise.
- **À partir de décembre 2028** : des responsabilités spécifiques s'étendent aux acteurs du transport maritime.

## Le lien avec la certification OCS Europe

Le **règlement s'appuie sur** les principes de l'Operation Clean Sweep (OCS) et de la norme OCS Europe, et contient des **références directes** aux principes et aux exigences de l'OCS.

La certification selon la norme OCS Europe devrait constituer une mesure appropriée pour respecter les exigences de certification énoncées à l'article 5 du règlement (UE) 2025/2365.



# Pourquoi BSI ?

BSI est un **organisme de certification accrédité par OCS Europe** fort d'une vaste expérience dans l'audit des systèmes de management environnemental à l'échelle mondiale.

Nos auditeurs allient expertise technique et expérience pratique en matière de développement durable et de conformité réglementaire, ce qui garantit un processus de certification rigoureux et efficace.

En intégrant la certification OCS Europe à des normes telles que l'ISO 14001, BSI aide les organisations à intégrer la prévention des pertes de granulés dans un système de management plus large et structuré, et renforce ainsi leur approche globale en matière de développement durable.

## Passez à l'étape suivante

Préparez votre organisation à l'avenir

**Commencez dès aujourd'hui votre parcours de certification OCS Europe avec BSI.**



Your partner  
in progress



BSI Group France  
Les Collines de l'Arche, Bâtiment Opéra  
E, 76 Route de la Demi-Lune, 92057  
Puteaux La Défense CEDEX  
+33 (0)1 89 79 00 40  
[bsigroup.com](http://bsigroup.com)